

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT

Le Directeur de l'Ecole Supérieure de Technologie Essaouira annonce l'ouverture des concours de recrutement de 5 Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants session 30/10/2018 dans les spécialités ci-dessous :

Etablissement	Spécialité	Nombre de poste
Ecole Supérieure de Technologie Essaouira Km 9, Route d'Agadir, Essaouira Aljadida, BP 383.	Tourisme	1
	Energies renouvelables	2
	Anglais	1
	Economie et Gestion	1

Les concours sont réservés uniquement aux fonctionnaires titulaires d'un doctorat national ou d'un doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Les candidats(es) intéressés (es) doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant :

concours.uca.ma

L'inscription sur le lien précité doit se faire avant le 16/10/2018.

Le concours de recrutement des professeurs assistants comporte les épreuves suivantes :

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats
- Une épreuve exposé-discussion avec le jury.

Les candidats **convoqués pour l'épreuve orale** sont invités à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement concerné avant la date de l'entretien oral.

- Une demande adressée à Monsieur le chef de l'établissement universitaire concerné portant le nom, l'adresse et le n° du téléphone du candidat ;
- Une autorisation officielle de participation au concours ;
- Quatre (04) copies légalisées de la carte d'identité nationale ;
- Quatre (04) extraits d'acte de naissance récents ;
- Cinq (05) exemplaires des diplômes certifiés conformes aux originaux ;
- Cinq (05) exemplaires de la thèse de doctorat ;
- Cinq (05) exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (Articles, Ouvrages, Etudes, Monographies...) ;
- Une copie (01) de l'arrêté d'équivalence pour les diplômés étrangers.

NB : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 16/10/2018. La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé - entretien sera publiée sur le portail de l'emploi public et sur le site de l'établissement concerné et le site de l'Université.

La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail de l'emploi public et sur les sites susmentionnés.